

Dernière mise à jour: Novembre 2019

RÈGLEMENT (UE) No 517/2014 sur les gaz fluorés et le confinement des compresseurs utilisant ces fluides

L'objectif du RÈGLEMENT (UE) No 517/2014 ⁽¹⁾ connu sous le nom de règlement sur les gaz fluorés est de protéger l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre fluorés.

En conséquence, des règles sur le confinement ⁽²⁾, l'utilisation, la récupération et la destruction des gaz à effet de serre fluorés ont été clairement établies.

L'article 3 relatif au confinement et à la prévention des émissions de gaz à effet de serre fluorés est l'une des mesures clés en matière de réduction des gaz à effet de serre fluorés :

- Tout rejet intentionnel de gaz à effet de serre fluorés dans l'atmosphère est interdit
- Les exploitants d'équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés prennent des précautions pour empêcher le rejet involontaire ("fuite") de ces gaz. Ils prennent toutes les mesures techniquement et économiquement réalisables pour réduire au minimum les fuites de gaz à effet de serre fluorés.
- Lorsqu'une fuite de gaz à effet de serre fluorés est détectée, les exploitants veillent à ce que l'équipement soit réparé sans retard injustifié.

Lorsque l'équipement fait l'objet de contrôles d'étanchéité en vertu de l'article 4 et qu'une fuite dans l'équipement a été réparée, les exploitants veillent à ce que l'équipement soit vérifié par une personne certifiée dans le mois suivant la réparation pour vérifier que la réparation a été efficace

Les sociétés membres d'ASERCOM sont très préoccupées par la moindre fuite de fluide frigorigène contenu dans leurs systèmes et s'efforcent de travailler avec des partenaires afin de réaliser, à tout moment, le système le plus confiné possible. Les fuites, dans le cas des HFC'S ont non seulement un effet négatif sur les performances du système, mais, de plus, participent directement au réchauffement de la planète. Dans le cas où d'autres fluides frigorigènes seraient utilisés, ceux-ci peuvent avoir un effet nuisible et probablement dangereux sur l'environnement immédiat. Les recommandations générales suivantes ont été préparées pour fournir des informations sur les procédures de confinement suivies par les membres de l'Association lors des essais pendant les phases de développements et de validation des compresseurs.

Les compresseurs faisant partie du système de réfrigération doivent être considérés comme une source potentielle de fuite. Toutefois, des études réalisées par des instituts indépendants ⁽³⁾ ont prouvé que les compresseurs ne sont normalement pas une source significative de fuite de fluide frigorigène. Néanmoins, les membres d'ASERCOM ont mis en place des mesures pour améliorer encore l'étanchéité des produits et des connexions. Une enquête interne couvrant toutes les entreprises membres d'ASERCOM montre que les mises à jour de leurs spécifications exigent continuellement des améliorations des exigences de confinement, et bien que les procédures de production montrent certaines différences, les résultats finaux sont équivalents.

STATEMENT



Dernière mise à jour: Novembre 2019

- Tous les compresseurs fabriqués un membre de l'ASERCOM répondent à des exigences d'étanchéité strictes, et tout particulièrement sur le point des raccordements aux conduites principales de l'installation et aux accessoires nécessaires à l'installation. Ces sujets sont traités en étroite collaboration avec les sociétés membres des fabricants de contrôles.
- Le contrôle d'étanchéité d'un compresseur est effectué à l'aide d'un spectromètre de masse à hélium ou d'autres méthodes appropriées conformes à la norme EN 1779 qui garantissent l'étanchéité requise par les normes applicables.

Les entreprises membres d'ASERCOM acceptent évidemment de continuer à mettre l'accent sur les questions de confinement dans leur processus de fabrication pour les produits existants et dans le développement de leurs nouveaux produits.

(1) Le quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à laquelle l'Union est partie, indique que, sur la base des données scientifiques existantes, les pays développés devraient réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % d'ici 2050, par rapport à 1990, pour limiter le changement climatique mondial à une augmentation de 2 °C et éviter ainsi des effets climatiques indésirables
(2) Le rapport de la Commission du 26 septembre 2011 sur l'application, les effets et l'adéquation du règlement (CE) no 842/2006 du Parlement européen et du Conseil (4) a conclu que les mesures de confinement actuelles, si elles sont pleinement appliquées, peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre fluorés
(3) (par ex. ILK Dresde) & EN ISO 14903 "qualification de l'étanchéité du composant et des joints".

Les présentes recommandations s'adressent aux fabricants/installateurs de systèmes de réfrigération à usage professionnel, industriel, commercial et domestique. Elles ont été formulées sur la base des informations considérées par ASERCOM comme représentant l'état actuel de la science et de la technique à l'heure de leur rédaction. Néanmoins, ASERCOM et ses sociétés membres déclinent toute responsabilité quant aux mesures (actes ou omissions) entreprises sur la base de ces recommandations.
